

minutes pour la durée de son intervention, j'aimerais simplement signaler une des sources sur laquelle j'ai fondé ma décision. Il s'agit du *Précis de procédure de la Chambre des communes, Quatrième édition*, et on y lit ceci: «Le Président peut ensuite donner la parole au motionnaire si ce dernier le désire, sinon à tout autre député. Le motionnaire doit parler en premier s'il veut pouvoir le faire puisque, en présentant la motion, il est réputé avoir parlé [notez bien ceci : il est réputé avoir parlé] et la Présidence ne pourra plus par la suite lui donner la parole.» Donc, si le motionnaire hier soir n'a pas pris la parole, le Règlement considère que, en présentant sa motion, il a quand même parlé. Et le député de Labrador devenait techniquement le troisième orateur. Alors, j'aimerais apporter cette précision qui justifie la décision que j'ai rendue ce matin.

[Traduction]

M. Kindy: Monsieur le Président, après cette interruption, j'aimerais poursuivre mes observations au sujet de l'eau. Le projet de loi C-51 a trait aux ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest. L'eau est l'une des principales ressources du Canada. Si nous voulons survivre collectivement, nous devons nous soucier de l'utilisation que nous faisons de notre eau.

• (1200)

Les députés savent que l'économie du Canada est actuellement axée sur les ressources. Nous avons l'eau et diverses ressources naturelles. Je vais vous citer un extrait d'un document intitulé *Canada West Fact Finder*: «En 1990, en Alberta, nous avons exporté des produits pour une valeur de 15,6 milliards de dollars. Au total, 58 p. 100 provenaient des ressources énergétiques, 4 p. 100 des forêts, 16 p.100 de l'agriculture et seulement 6 p.100 de l'industrie.» C'est aussi le cas de la Colombie-Britannique où les forêts fournissent 56 p.100 des produits exportés et l'industrie, seulement 6 p. 100.

Ainsi, toute notre économie est axée sur les ressources. C'est précisément pour cette raison que les États-Unis et le Mexique sont si désireux de conclure un accord de libre-échange avec le Canada; ils veulent mettre la main sur nos ressources. Nous n'avons pas de base industrielle, ou si peu. Le comble, c'est que le peu que l'on a, en Ontario et au Québec, on est en train de le détruire. L'eau est donc un des autres éléments que convoitent les États-Unis et le Mexique.

La question se pose alors: Faut-il adopter le projet de loi C-51? Autrement dit, cette mesure législative est-elle

de nature à préserver la maîtrise de nos ressources en eau? Je crois que le gouvernement a failli à sa mission dans ce domaine, car il a vendu son âme à des intérêts commerciaux nord-américains, surtout aux États-Unis, en signant un accord de libre-échange qui inclut nos ressources en eau. Pourtant, avant la tenue des dernières élections, le gouvernement avait clairement promis que l'eau ne ferait pas partie de l'accord.

En tant que nation, nous sommes devant un dilemme. Que souhaitons-nous? Être de simples fournisseurs de matières premières au monde entier ou former une nation qui se respecte en développant notre base industrielle? Ce gouvernement en a dupé plus d'un, moi le premier, car j'ai appuyé l'Accord de libre-échange, ce que je regrette amèrement aujourd'hui. On nous a fait miroiter des avantages qui ne se sont pas matérialisés.

Quant au projet de loi C-51, j'espère qu'il sera renvoyé au comité législatif où l'on pourra faire comparaître les parties intéressées et apporter les modifications qui s'imposent.

Monsieur le Président, c'est tout ce que j'avais à dire au moment où j'ai été interrompu par un député.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'interrompre le député. Ce que je voulais faire, tout à l'heure, comme vous avez pu le constater, c'était ramener le débat sur la bonne voie. Je profite de cette occasion pour le faire.

Le député de Broadview—Greenwood avait entièrement raison de dire que les projets de loi C-51 et C-52 n'ont absolument rien à voir avec toute soi-disant exportation d'eau aux États-Unis et de faire remarquer qu'ils portent sur les eaux des deux territoires.

Je voudrais toutefois signaler au député de Calgary—Nord-Est que le Traité des eaux limitrophes internationales, qui a été conclu entre le Canada et les États-Unis il y a environ 70 ans, interdit la dérivation de cours d'eau vers les États-Unis ou vers quelque autre pays que ce soit. Il existe donc une protection.

Je suis un peu surpris de voir que le député de Calgary, un député de l'Alberta, au lieu de s'indigner et de laisser entendre qu'on nous viole ou qu'on s'apprête à le faire, ne travaille pas à promouvoir l'établissement d'industries à valeur ajoutée dans notre province. Il devrait promouvoir la diversification de notre économie au lieu de crier que le ciel va nous tomber sur la tête.